

Tableau 5
Nombre de fiducies selon le genre, 2019 à 2023

Genre de fiducie	2019	2020	2021	2022	2023
Fiducie testamentaire	119 480	117 940	125 120	125 300	130 730
Fiducie personnelle	89 720	89 220	92 040	93 310	103 640
Fiducie en faveur de soi-même	3 960	4 210	4 550	4 740	5 250
Fiducie déterminée	24 140	23 990	25 430	26 280	85 940
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	3 140	3 340	3 660	3 810	4 270
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	70	60	60	60	50
Fiducie réputée résidente	2 510	2 330	720	700	810
Fiducie d'investissement à participation unitaire	2 410	2 630	4 540	4 560	4 650
Organisme communautaire	400	410	420	420	440
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	4 630	4 780	5 040	5 200	5 370
Régime de prestations aux employés	410	380	380	350	310
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	3 930	3 960	4 040	4 010	3 990
Fiducie d'employés	110	100	110	100	120
Organisme à but non lucratif	440	440	420	430	450
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	460	470	470	460	460
REER, FERR, REEE, REEI, CELI, et CELIAPP	16 650	19 760	21 390	21 190	30 220
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	0	0	0	0	0
Fiducie de santé et de bien-être	90	80	60	50	40
Fiducie de prestations à vie	790	800	800	800	820
Certaines fiducies financées par le gouvernement	0	0	0	0	0
Total	273 330	274 900	289 230	291 750	377 560

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un zéro [0] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les comptes sont arrondis au multiple de dix le plus proche.
4. Les comptes comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
5. Les comptes incluent seulement les fiducies qui ont produit la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3.
6. Les données datent d'août 2025.
7. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
8. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.